

COMITE TECHNIQUE EXERCANT LES MISSIONS DE CHSCT

Procès-verbal de la consultation écrite - COVID-19 du 8 AVRIL 2020

La période de crise sanitaire que nous traversons ne doit pas empêcher la poursuite d'un dialogue social tout aussi nécessaire en temps de crise qu'en situation normale de travail.

C'est le sens d'une ordonnance en date du 27 mars dernier, prise en application de la loi relative à l'état d'urgence sanitaire du 23 mars. Ce texte concrétise l'objectif du gouvernement de voir les instances paritaires continuer à exercer leurs attributions.

C'est dans ce cadre que les organisations syndicales représentatives membres du CHSCT ont sollicité l'organisation d'une réunion de cette instance afin de faire état de leurs remarques et propositions concernant les mesures de protection prises à destination des agents territoriaux landais.

L'ordonnance du 27 mars 2020, prévoit pour ce faire trois modalités possibles : la visio-conférence, la télé-conférence et la procédure écrite.

Considérant qu'une réunion physique des membres du CHSCT contreviendrait à toutes les mesures de précautions sanitaires les plus élémentaires, il apparaît incontournable d'envisager une organisation de nos échanges à distance.

C'est pourquoi La Présidente du CHSCT Jeanne Coutière a proposé de lancer une consultation écrite selon des modalités techniques et pratiques inédites :

- recueil des positions des représentants du personnel et des élus. Pour les organisations syndicales, dans la mesure du possible, une position par organisation serait appréciable,
- dans le délai imparti pour le recueil des positions de chacun, garantie de transparence des échanges : chaque membre du CHSCT pourra prendre connaissance, en lecture seule, de l'évolution du processus de recueil et du contenu des positions exprimées,
- chaque membre a la garantie que son opinion, telle qu'il l'aura exprimée par voie électronique, sera jointe au procès-verbal de la consultation organisée par cette procédure écrite,
- transmission d'un projet de PV complété par un tableau synthétique à l'ensemble des membres intégrant les positions de chaque organisation syndicale et des élus,

- diffusion du résultat final par voie électronique à l'ensemble des membres du comité et des collectivités ne disposant pas de leur propre CHSCT.

En l'état, s'agissant d'une consultation donnant lieu à production d'un PV de synthèse, il n'apparaît pas utile d'organiser un vote formel.

- En qualité de représentants des élus :

. **Jeanne COUTIERE,** Maire de MAILLERES
. **Gilles COUTURE,** Maire de GEAUNE
. **Maryvonne FLORENCE,** Maire de LE FRECHE

- . En qualité de représentants du personnel :

. **CGT**
. **CFDT**
. **UNSA**
. **FO**
. **FA-FPT**
. **SUD**

- Autres participants :

. **Laurent BOURGES,** Directeur Général
. **Corine LEVY,** Service comité technique, Centre de gestion
. **Aurélié THERY,** Service prévention, Centre de gestion

Signatures :

La Présidente,	La secrétaire,
 Jeanne Coutière (Maire de Maillères)	 Chantal Doucet (SUD)